



INSTITUT DE FORMATION
Des Professionnels de Santé
Dax-Côte d'Argent



**LIVRET D'ACCUEIL
DES ÉTUDIANTS
EN SOINS INFIRMIERS**



SOMMAIRE

Présentation du Centre Hospitalier de Dax - Côte d'Argent	3
Quelques mots d'Histoire	
Les différents sites du CH	
L'Institut de Formation des Professionnels de Santé	6
Équipe de Direction	
Équipe pédagogique	
Équipe administrative	
Instances de l'Institut	
Se former pour devenir infirmier	8
La formation infirmier	
Le projet pédagogique	
Unités d'enseignement	
Durée et répartition des stages	
Modalités validation compétences	
Le diplôme d'état	
L'exercice professionnel	
Adresses utiles	
Droits et obligations des Étudiants infirmiers	12
Droits des étudiants	
Obligation des étudiants	
Vaccinations pour l'entrée en formation	
Informations pratiques	16
Accueil et information sur les aspects administratifs de vos études	
Informations par voie d'affichage	
Salles de cours	
Accès à la documentation - la bibliothèque - My Komunoté - Wi-Fi	
Tenues de stage	
Restauration	
Moyen de transport	
Bourses régionales d'études sociales, paramédicales et de santé	
Les services universitaires	
Les associations étudiantes	
Logement	
Stationnement des véhicules des étudiants	
Adresses utiles	
Plan des sites	19

BIENVENUE À L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE DAX-CÔTE D'ARGENT

***Ce livret vous aidera à découvrir l'Hôpital,
son histoire, son actualité.***

***Il vous donnera des informations sur votre formation et sur son
déroulement au sein
de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé.***

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Au XIII^e siècle, la cité dacquoise située sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle est dotée de deux hôpitaux hors fortifications de la ville : l'Hôpital Saint Esprit sur la rive droite de l'Adour (quartier du Sablar) et l'Hôpital Saint Eutrope sur la rive gauche (actuel hôpital thermal).

Au XVIII^e siècle, l'Hôpital Saint Esprit est rattaché à l'hôpital Saint Eutrope par un arrêt du Parlement de Bordeaux. Deux "lettres patentes" de Louis XVI ordonnent la fusion des deux hôpitaux et la construction d'un établissement général à l'emplacement de l'hôpital Saint Eutrope. L'édification se fait vers 1780. Plusieurs bâtiments de cette époque existent encore autour de la chapelle de l'Hôpital Thermal.

Au début du XX^e siècle, l'hôpital subit de grandes transformations inaugurées le 7 avril 1907 par Théodore Denis, Maire de Dax.

Depuis, de nombreuses transformations sont en cours avec le réaménagement de tous les sites de l'Établissement. Le Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent n'a cessé d'évoluer pour répondre, de la façon la plus adaptée, aux besoins de santé de la population de la zone d'attraction qui s'étend des portes de Bayonne à Mimizan et Biscarrosse.

Il est membre du Groupement Hospitalier de Territoire des Landes (GHT) depuis le 1^{er} juillet 2016.



SITES & CAPACITÉS

1 Site Vincent de Paul boulevard Yves du Manoir - DAX



Il comprend 355 lits (médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique, psychiatrie, réanimation, pédiatrie, oncologie avec accélérateur de particules) et des places d'hospitalisation de jour, des soins palliatifs, consultation de la douleur, équipe mobile d'orientation gériatrique, des secteurs de consultations et soins externes, un plateau technique avec 9 blocs opératoires, un service de radiothérapie avec 2 accélérateurs de particules, un service d'imagerie avec IRM et scanners, des laboratoires, une unité de médecine sportive et des unités médico techniques logistiques (unité centrale de restauration, services techniques et biomédicaux) et administratives.

2 Site Saint Eutrope rue Labadie - DAX



Situé en centre-ville, il abrite 76 lits en hospitalisation de soins thermaux avec un plateau technique entièrement rénové en 2008, un Centre de Santé Mentale (CSM), un Centre Médico-Psychologique Infantile (CMPI), un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et la Maison des Adolescents.

L'IFPS - institut de formation des professionnels de santé forme chaque année plus de 400 élèves et étudiants (infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes).

3 Site du Lanot route des Roches - DAX



Les différents services de ce site accueillent principalement les personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé nécessite à des degrés divers des soins médicaux, de la rééducation, une surveillance ou des aides dans les actes de la vie quotidienne, pour des périodes courtes ou de plus longue durée : services de soins de longue durée (SLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), hôpitaux de jour gériatologique et un EHPAD "le Hameau de Saubagnacq".

On trouve aussi sur ce site un hôpital de jour de pédopsychiatrie et la blanchisserie.

4 CAMSP avenue Logroño - DAX



L'équipe pluridisciplinaire du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) accueille et prend en charge en ambulatoire les enfants en difficultés psychique, motrice et/ou sensorielle de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents.

5 EHPAD Les Albizzias rue Joseph Darqué - DAX



97 lits, répartis en 23 chambres doubles et 51 chambres individuelles aux Albizzias, résidence située au coeur de la ville.

Elles sont groupées autour d'espaces communs, lieux de rencontre et de convivialité et comprennent chacune leur salle d'eau privative (douche, lavabo, WC) conçue et adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes.

6 MAS L'Arcolan route de Léon - MAGESCO



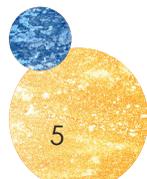
La Maison d'Accueil Spécialisé «l'Arcolan» comprend 26 places d'hospitalisation, dont 2 d'accueil temporaire, permettant la prise en charge d'autistes adultes, avec des possibilités d'accueil temporaire.

7 la Maison du Coeur Place du Présidial - Centre-Ville - DAX



Il s'agit d'une structure Ville-Hôpital proposant des activités de Prévention des Maladies Cardiovasculaires. La Maison du coeur est la seule structure en France de ce type, dans le secteur Public Hospitalier.

8 Consultations avancées SAINT VINCENT DE TYROSSE



L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé regroupe l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS), l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie (IFMK) et la formation continue.

ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction est composée de 2 cadres supérieurs de santé, coordonnateurs, qui sous l'impulsion de la Directrice des soins, conduisent les projets des 3 instituts.

Le directeur est responsable :

- de la gestion administrative et financière de l'IFPS
- du fonctionnement général de l'institut
- de la conception ou de la formalisation et de la mise en œuvre du projet pédagogique
- de l'organisation des enseignements théorique et clinique
- de l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les formateurs de l'Institut sous l'autorité de la Directrice sont responsables de :

- La formalisation, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique
- L'organisation de la formation initiale préparatoire et continue
- L'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- Le contrôle des études
- La recherche d'intérêt professionnel
- L'organisation et la planification

des enseignements

- La réalisation des enseignements auprès des étudiants et élèves : cours magistraux, travaux dirigés, réalisation des guidances
- L'encadrement des étudiants et élèves en stage en lien avec :
 - maîtres de stage
 - tuteurs de stage
 - professionnels de terrain
- Le suivi pédagogique et le bilan des acquisitions des étudiants
- La participation aux instances de l'Institut de Formation.
- L'évaluation et le contrôle des connaissances et des compétences des étudiants et élèves
- La coordination et l'organisation des stages cliniques en liaison avec les responsables des terrains de stage.

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Elle est responsable de la gestion administrative des étudiants et élèves. 4 agents administratifs partagent leur activité sur les 4 filières.

L'INSTANCE COMPÉTENTE POUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'INSTITUT

Présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, elle émet un avis sur :

- Le budget de l'institut
- Les ressources humaines
- La mutualisation des moyens, les locaux et les équipements
- Le rapport annuel d'activité des sections pédagogiques, disciplinaires et de la vie étudiante
- La cartographie des stages
- L'intégration de l'Institut dans le schéma régional de formation

Elle valide :

- Le projet de l'Institut
- Le règlement intérieur
- La certification



*Arrêté du 17 avril 2018
relatif aux conditions de
fonctionnement des instituts
de formation paramédicaux*

*Arrêté du 2 septembre 2015
relatif au diplôme d'état de
masseur kinésithérapeute.*



LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE

Présidée par le Directeur de l'Institut, elle rend des décisions sur les situations individuelles des étudiants (demande de redoublement, année de césure, actes incompatibles avec la sécurité des étudiants)

LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES

Elle prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Présidée par un représentant des enseignants, elle peut décider des sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire pouvant aller jusqu'à un an, exclusion de la formation pour une durée maximale de 5 ans.

LA SECTION RELATIVE À LA VIE ÉTUDIANTE

Présidée par le Directeur assisté d'un vice-président étudiant, elle émet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra « scolaires »
- L'organisation des échanges internationaux

LES PARTENAIRES DE VOTRE FORMATION

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX SANTÉ

L'Université de Bordeaux est un partenaire privilégié de l'IFMK tout au long de la formation des étudiants. Elle est représentée aux instances de l'institut et est responsable de la sélection d'entrée (PACES).

L'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation (IUSR) coordonne et contri-

bue à certaines unités d'enseignements et aux évaluations correspondantes. Il a vocation à développer la recherche en sciences de la réadaptation.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET ARS

Les conditions d'accès à la formation, le programme de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation, la délivrance du diplôme et la fixation du quota des étudiants sont fixés par le Ministère de la Santé au plan national et pour chaque région par l'Agence Régionale de Santé.

pédagogique avec le suivi des programmes et de la qualité de la formation.



Ils assurent également le contrôle

LA CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

Elle intervient dans le conseil, l'expertise, l'animation et la coordination. Elle participe notamment à l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma régional dans le champ de la formation initiale.

LE CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

Depuis la loi du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions ont pris en charge de nouvelles compétences dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

Les responsabilités de la Région se répartissent selon plusieurs axes autour de la gestion des Instituts ou Écoles de formation :

- La création des instituts ou écoles de formation et l'agrément des directeurs des instituts ou des écoles de formation
- La répartition du quota régional entre les établissements sur la base

du Schéma Régional des Formations Sanitaires.

- Le financement
- La gestion des aides accordées aux élèves ou aux étudiants : le conseil régional détermine les barèmes applicables, dans le respect des minima fixés par décret.



SE FORMER AU MÉTIER

LA FORMATION D'INFIRMIER

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés au sein de l'Institut de formation et les temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

La durée de la formation est de 4200 heures sur 3 années et est organisée sur 6 semestres.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est aussi de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique en ligne sur <http://www.ch-dax.fr/Institut-de-formation>

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique s'articule autour du programme officiel conformément aux textes législatifs en vigueur de la formation infirmier

Le contenu de la formation est également axé sur le référentiel du métier et des compétences des infirmiers. Le projet est disponible sur ch-dax.fr

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les unités d'enseignement sont en lien, les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition de dix compétences.

Elles couvrent six champs :

- 1 : Sciences humaines, sociales et droit.
- 2 : Sciences biologiques et médicales.
- 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.
- 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions.
- 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- 6 : Méthodes de travail.



DURÉE ET RÉPARTITION DES STAGES

Les stages ont une durée de 60 semaines soit 2100 heures pour les 3 ans, sur la base de 35 heures par semaine :

- 1^{ère} année : 15 semaines soit 5 semaines en S1 et 10 en S2.
- 2^e année : 20 semaines soit 10 semaines en S3 et 10 en S4.
- 3^e année : 25 semaines soit 10 semaines en S5 et 15 en S6.

4 types de stages sont prévus :

- 1 : Soins de courte durée
- 2 : Soins en santé mentale et en psychiatrie
- 3 : Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- 4 : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

MODALITÉS DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1- par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence.
- 2 - par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.
- 3 - par la validation des actes, activités et techniques des soins évalués soit en stage, soit en institut de Formation.

LE DIPLÔME D'ÉTAT

Le diplôme d'état d'infirmier s'acquière par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des 10 compétences du référentiel :

- 1 : 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration.
- 2 : 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL

La profession est régie par les dispositions du Code de la Santé Publique : décret n° 2004- 802 du 29 juillet 2004

- exercice de la profession : règles professionnelles (droits et devoirs des soignants)
- actes professionnels

Selon le code de la santé publique Article L4311-1, *«Est considéré comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement».*

L'exercice de la profession d'infirmier comprend l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins infirmiers et leur évaluation.

Les soins préventifs, curatifs et palliatifs intègrent qualité technique et qualité des relations avec la personne soignée.

QUELQUES ADRESSES VOUS SERONT UTILES :

www.sante.gouv.fr

www.has-sante.fr
(HAS : Haute Autorité de Santé)

www.laregion-alpc.fr
(Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine)

www.sanitaire-social.aquitaine.fr

www.logement-jeunes.aquitaine.fr

LE PROJET STRATÉGIQUE DE L'IFPS

Le projet de l'institut repose sur une vision prospective pour les 5 ans à venir. Il s'appuie sur l'analyse de l'existant, sa valorisation et sur les évolutions futures perçues de l'environnement dans lequel les professionnels exercent : évolution des métiers, des pratiques, contraintes budgétaires.

Il a permis d'entreprendre une réflexion commune entre les différents professionnels de l'institut. C'est un élément fédérateur qui a favorisé une démarche collective d'équipe, un décloisonnement, la mise en relations de collaborateurs volontaires et bienveillants. Il se décline par les différents projets pédagogiques au sein des filières, rend lisible la cohérence et le sens de ceux-ci.

Il s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'institut et l'obtention d'une certification ISO 9001. Il a nécessité des choix pour lesquels des plans d'actions sont déclinés. Les plans d'actions seront identifiables par tous les acteurs concernés par la formation et seront suivis par des indicateurs d'évaluation.

Le projet de l'institut prend en compte le projet d'établissement et le projet de soins du Centre hospitalier.

UNE FINALITÉ COMMUNE, DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Chaque filière de formation (IFSI, IFAS, IFMK) élabore un projet pédagogique spécifique qui répond aux exigences réglementaires du diplôme visé, tout en insufflant une vision propre à l'institut, conforme aux aspirations des professionnels et aux attentes du territoire et des tutelles.

Ces projets présentent les choix et les objectifs pédagogiques des instituts, parmi lesquels des objectifs communs :

- **l'individualisation des parcours** : des parcours de formation adaptés au profil de l'étudiant (parcours partiels, promotion professionnelle...) et attentifs à son projet professionnel,
- **la professionnalisation** : l'accompagnement de l'étudiant dans l'acquisition progressive des compétences nécessaires à l'exercice professionnel,

- **l'interdisciplinarité** : le développement de séquence pédagogique en inter-filière afin d'améliorer la connaissance des compétences des différents métiers et favoriser le travail collectif au service du patient.

L'IFPS de Dax porte une attention particulière à la qualité des formations dispensées afin de former des professionnels performants.

Les différents aspects de l'exercice professionnel sont présentés et accessibles à travers des séquences pédagogiques animés par des professionnels aux profils variés, complémentaires et reconnus pour leur expertise professionnelle.

L'IFPS prépare les étudiants à un exercice professionnel varié et conforme aux besoins en santé publique du territoire, avec l'objectif de faciliter l'installation durable des jeunes diplômés.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vous êtes tenus de vous conformer au règlement intérieur présenté en début d'année universitaire. Il définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des personnes participant aux actions de formation.

La charte de bon usage de l'informatique et des réseaux sociaux, annexée au règlement intérieur, vise à maintenir la sécurité du système d'information hospitalier sur lequel le réseau de l'IFPS s'appuie et ce dans l'objectif de :

- préserver la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité des données,
- éviter l'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles et publiques.

LES STAGES

Le coordonnateur des stages est responsable du parcours de stages des étudiants.

Chaque terrain de stage fait l'objet d'une procédure d'agrément.

La charte d'encadrement signée par l'établissement d'accueil garantit les conditions d'apprentissage au sein de la structure. Une convention de stage est signée afin d'identifier les conditions d'accueil de l'étudiant, elle règle les rapports entre les différentes parties (institut, établisse-

ment d'accueil et étudiants).

Les terrains de stage font l'objet d'une évaluation régulière par les étudiants et l'institut.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET INDEMNITÉS DE STAGE

Les frais de transport des étudiants pour se rendre sur les lieux de stage sont pris en charge lorsque ceux-ci se trouvent sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'IFPS (sauf pour les étudiants en formation professionnelle continue).

Seul le trajet entre le lieu de stage et l'Institut de Formation est pris en charge.

Les indemnités de stage :

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages.

Cette indemnité évolue selon l'année de formation et la réglementation en vigueur.

LA POLITIQUE QUALITÉ AU SEIN DE L'IFPS VERS UNE CERTIFICATION ISO 9001



Pourquoi une démarche qualité ?

La Direction de l'IFPS a fait le choix début 2017, de mettre en œuvre un système de management de la qualité afin de demander une certification externe en 2019. Si cette démarche est devenue incontournable pour les secteurs de soins elle le devient également pour les centres de formation.

La démarche qualité a pour objet de re-questionner les pratiques, les organisations dans le but d'améliorer la qualité du service rendu. Un secteur du Centre hospitalier n'avait pas encore formalisé cette démarche : l'IFPS. C'est chose faite. Si les organismes de formation continue sont entrés rapidement dans les démarches qualité il y a quelques années, on peut noter que très peu d'IFPS se sont engagés dans cette démarche volontaire.

L'IFPS de DAX est entré dans un processus de certification dans une dynamique volontaire et transversale. La mise en œuvre réfléchie et coordonnée du projet, participe pleinement à l'amélioration de la performance du dispositif de formation toujours plus centré sur la réussite de l'étudiant dans un parcours sécurisé de formation professionnelle.



Nos objectifs qualité

- Améliorer la performance du processus de formation
- Améliorer la qualité de vie étudiante et vie au travail pour les professionnels
- Mettre en place et piloter un Système de Management de la qualité en vue d'obtenir la certification en répondant aux exigences de la Norme ISO 9001 version 2015

Quels enjeux ?

Outre la reconnaissance « externe », ce projet a pour objectifs de :

- s'assurer et garantir la qualité du processus de formation, l'acquisition de compétences des étudiants et stagiaires,
- valoriser le professionnalisme de l'IFPS,
- renforcer son image de marque et son positionnement en Nouvelle Aquitaine,

- analyser des processus de formation, occasion de renforcer les liens avec les terrains de stage.

Le développement et l'amélioration continue de la qualité de nos prestations permettent d'harmoniser les pratiques entre les différentes filières afin d'optimiser les organisations et les rendre plus lisibles par tous et pour tous.

Premiers concernés, les étudiants deviennent acteurs de la qualité. Des enquêtes de satisfaction, bilans d'Unité d'Enseignement leur sont régulièrement adressés tout au long de leur formation afin de réajuster si besoin. Ils peuvent également signaler les dysfonctionnements en déclarant des Non-Conformités. Cela devrait leur permettre de développer très tôt une culture qualité qu'ils mettront alors au service de ceux dont ils prendront soin.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les étudiants doivent connaître et se conformer aux règles élémentaires de sécurité incendie. Ils reçoivent une formation sur la prévention et les règles à observer en cas d'incendie : la présence à cette formation est obligatoire.

En cas d'alarme incendie, vous devez vous reporter aux consignes affichées dans les espaces publics de l'institut.

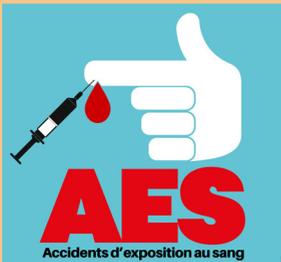


VACCINATIONS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Arrêté du 17 Avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux (Titre III - article 44)

L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée :

1. À la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
2. À la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.



En cas d'accident de travail, vous devez informer votre responsable, effectuer une déclaration sur l'imprimé disponible dans les services et fournir un certificat médical à trois volets adressé à l'IFPS dans les 48 heures.

Dans le cas particulier d'un accident par exposition au sang, la médecine du travail doit être contactée le plus rapidement possible.

Pour tout renseignement, contacter la médecine de Santé au travail du Centre Hospitalier de Dax - poste 40 59
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCUEIL ET INFORMATION SUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS DE VOTRE SCOLARITÉ

L'équipe administrative vous accompagnera dans vos démarches au cours de votre scolarité : droits d'inscription, frais de scolarité, constitution du dossier scolaire, demande de bourses auprès du Conseil Régional, remboursements de frais de transport, les indemnités de stage, droits et services dont bénéficie l'étudiant.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :
DU LUNDI AU VENDREDI, 8 H - 12 H / 13 H 00 - 17 H

INFORMATIONS PAR VOIE D'AFFICHAGE

Affichage dans le Hall d'entrée et dans les salles de cours

- Des écrans d'accueil : planning et occupation des salles
- Des panneaux muraux : planning des cours, liste des affectations en stage, convocations au secrétariat
- Un panneau d'affichage destiné aux étudiants et élèves pour qu'ils puissent se transmettre des informations.

À l'extérieur

Sur le mur attenant à l'entrée de l' Institut de Formation, un panneau d'affichage : notes d'information, résultats aux concours, au diplôme d'état d'infirmier, au diplôme d'état d'aide-soignant, au diplôme d'état en masso-kinésithérapie.

Le site internet

ch-dax.fr/Institut-de-formation

SALLES DE COURS

L'Institut de Formation dispose de plusieurs salles de cours et de travaux pratiques et d'une salle de conférences.

Certains cours peuvent se dérouler sur des sites extérieurs à l'Établissement. Des ordinateurs avec accès internet sont réservés aux étudiants et élèves

ACCÈS À LA DOCUMENTATION – BIBLIOTHÈQUE

Ce service, situé à l'Institut de Thermalisme, en partenariat avec l'Université de Bordeaux Santé met à votre disposition ouvrages et revues et vous guide dans votre recherche documentaire : tous les jours, du lundi au vendredi (sauf durant les périodes de congés annuels).

Horaires au public : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 45.

« **MY KOMUNOTÉ** » portail communautaire de l'IFPS, accessible à tous les étudiants. Il permet la consultation des plannings de cours, le suivi des portfolios et des évaluations.

WI-FI

Vos identifiant et mot de passe vous seront communiqués en début de formation après acceptation de la charte d'utilisation.

TENUES DE STAGE

Vous devrez effectuer l'achat de cinq ensembles (tunique - pantalon) ; le paiement est à remettre au fournisseur le jour de la livraison.

L'entretien des tenues, identifiées à vos noms et prénoms ait l'objet d'une procédure décrite dans le règlement intérieur.

RESTAURATION

Vous pourrez prendre vos repas aux selfs du Centre Hospitalier de Dax :

- self Hôpital Vincent de Paul
- self Hôpital Thermal
- self Centre de Gériatrie

Modalités

Une carte repas est remise à chaque étudiant lors de la rentrée.

Le rechargement de la carte s'effectue à la régie (site Saint Eutrope, site Vincent de Paul, site du Lanot)

* Repas CROUS au tarif en vigueur.

Par mesure d'hygiène, l'accès au self en tenue de stage est interdit.

MOYEN DE TRANSPORT

Il vous sera indispensable de disposer d'un moyen de transport pour vous rendre sur les différents lieux de stage situés sur les départements des Landes, de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques.

BOURSES RÉGIONALES D'ÉTUDES SOCIALES, PARAMÉDICALES ET DE SANTÉ

Les bourses sanitaires et sociales constituent une aide financière accordée par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine aux étudiants dont les revenus sont insuffisants au regard des charges occasionnées par la formation entreprise.

Ne sont pas éligibles : les personnes salariées et indépendantes en formation en cours d'emploi, les personnes en formation pendant le bénéfice d'un CIF, les personnes en congé parental ou en disponibilité ...

La demande de bourse d'études doit être faite par l'élève ou l'étudiant sur le site internet du conseil régional où une simulation sera possible à titre indicatif à partir de l'appliquatif Téléservices.

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine facilite votre accès aux qualifications paramédicales en mettant à votre disposition le site internet.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/dispositifs-region/bourses-regionales-sanitaire-social.html>

LES SERVICES UNIVERSITAIRES

Votre statut d'étudiants de l'Université de Bordeaux vous donne accès à un panel de services : accès à Formatoile (espace numérique de travail), médecine préventive, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, CROUS, mobilité internationale (Erasmus +)...

Pour tout renseignement : <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Vie-pratique>

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Des associations étudiantes vous proposent divers services (tutorat, soutien personnel, pratiques sportives...) et animations. Renseignez vous auprès des délégués des promotions supérieures.

STATIONNEMENT DES VÉHICULES DES ÉTUDIANTS

En raison des capacités d'accueil réduites, l'Établissement ne peut autoriser le stationnement des véhicules des étudiants et des élèves. Des possibilités de stationnement existent à proximité de l'Institut de Formation.

Il est demandé à chacun d'être vigilant et de bien vouloir respecter les règles de stationnement mises en place par la Ville de Dax.

Les modes de déplacement doux (piéton, cycles) ainsi que les transports en commun sont à privilégier.

Renseignements : www.trans-landes.fr/couralin

LOGEMENT

Vous pouvez, sous condition de ressources (boursier ou non boursier), bénéficier d'un logement à la Résidence Habitat Jeunes du Grand Dax

Renseignements au 05 58 58 01 01

<http://fjtdax.pagesperso-orange.fr>

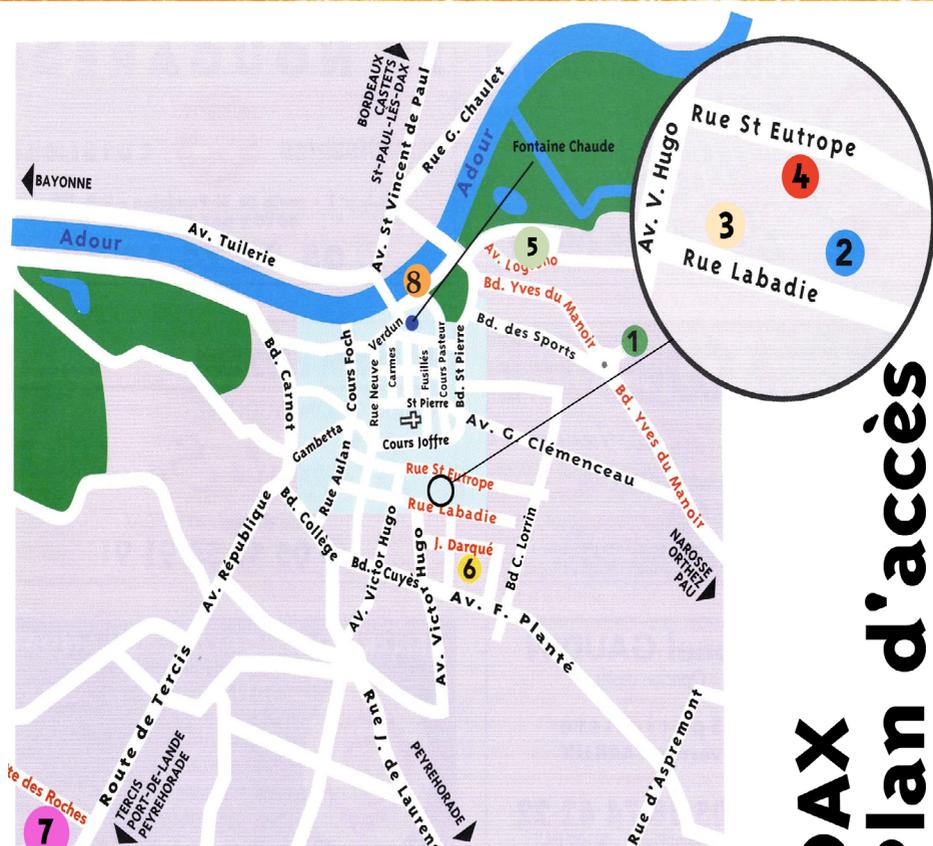
- **C.L.O.U.S.** Campus universitaire,
7 rue Saint John Perse - 64000 PAU
Tél. 05 59 30 89 00

- SIREs Aquitaine Conseil régional
<http://logement-jeunes.aquitaine.fr/>
Tél. 05 56 51 57 66

ADRESSE UTILE

- **Office du Tourisme**, 11 Cours Maréchal Foch – DAX

PLAN DES SITES



DAX Plan d'accès

- 1 **Hôpital Vincent de Paul**
Boulevard Yves du Manoir
- 2 **Hôpital Thermal**
rue Labadie
- 3 **Centre de Santé Mentale**
rue Labadie
- 4 **Institut de Formation en Soins Infirmiers**
rue St Eutrope
- 5 **Centre d'Action Médico-Social Précoce**
Avenue Logroño
- 6 **Résidence les Albizzias**
rue Joseph Darqué
- 7 **Centre de Gériatrie du Lanot**
*Hôpital de jour ; Long et Moyen séjour ;
le Hameau de Saubagnac*
- 8 **Institut du Thermalisme**
Centre de documentation

Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent

Jean-Pierre CAZENAVE
Directeur

Institut de Formation des Professionnels de Santé
Nathalie AGOGUÉ
Directrice par intérim
Coordonnatrice Générale des Soins - Directrice des soins

Christine DEHEZ
Coordonnatrice pédagogique IFSI-IFAS-Formation continue
Responsable Qualité

Secrétariat
Valérie BRETTE
Laurence LAGNET
Corinne RUGI

05 58 91 46 70 ou 05 58 91 39 18
e-mail : ifsi@ch-dax.fr



www.ch-dax.fr



@chdax

Équipe pédagogique

Sylvie CASTERA-DANTHONNY
Corine DOTAIN
Laurent DUPONT
Nathalie DURQUETY
Bernadette LEMBEZAT
Christian LUC
Laurent MERLIN
Alice MONTANÉ
Sylvie OURY
Christine SOUHARSE
Nathalie SPOTTI